

INFORMATION A LA POPULATION TRAITEMENT CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, est responsable de la transmission de maladies comme le chikungunya, la dengue ou le Zika.

Le Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) et L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication (EIRAD) sont missionnés par l'ARS Grand Est, pour mettre en œuvre des mesures de désinsectisation collectives en cas de présence dans un même secteur de moustiques tigres et d'une personne atteinte d'une de ces maladies.

Ces opérations de traitement insecticide répondent à un enjeu fort de santé publique afin d'éviter toute transmission de la maladie à des personnes qui résident dans ce secteur.

L'EIRAD effectuera une opération de démoustication dans la zone concernée
Dans la nuit du mardi 1er au mercredi 2 juillet 2025
entre 2 h 00 et 5 h 00 du matin*

**En cas de conditions météorologiques défavorables, l'horaire ou la date du traitement peuvent être modifiés.*

L'insecticide utilisé est autorisé par la réglementation : Aqua-K-Othrine – dose 0,5g/ha – brouillard froid

Quelques mesures de précautions à prendre :

- Restez à l'intérieur des bâtiments ou de vos véhicules le temps de cette opération et jusqu'à 30 minutes après le passage du véhicule ;
- Fermez les fenêtres le temps de l'opération ;
- Fermez les caves et les soupiraux ;
- Mettez à l'abri vos animaux ; Couvrez vos ruches
- Ne laissez pas de linge sécher dehors ;
- En raison du comportement « main-bouche » des enfants, rentrez leurs jouets ;
- Rincez à l'eau le mobilier de jardin ;
- Comme pour les traitements insecticides utilisés pour les cultures, et même si les doses sont moindres, attendez quelques jours avant de consommer les fruits et légumes de votre jardin et rincez-les à l'eau avant consommation.
- En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant.

Ce flyer est uniquement distribué dans la zone concernée par le traitement

Cette opération est réalisée en concertation avec la ville.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le
Centre Antipoison de Nancy (03 83 22 50 50)

Pour plus
d'informations

Scannez :

